

## **Motion 2806**

### **Relançons le « Grand Genève » et le transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la loi sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise du 27 janvier 2011 ;
- la loi 11115 du 29 août 2013 rejetée le 18 mai 2014 à 51,1% par la population genevoise ;
- le dynamisme du Grand Genève, confirmant l'attrait de cette métropole internationale, riche en institutions de haut niveau et disposant d'un tissu économique diversifié ;
- le développement du Léman Express ;
- les problématiques de trafic transfrontalier et l'engorgement de certaines frontières et douanes qui rendent la vie de nombreuses communes limitrophes très difficiles ;
- la nécessité de désengorger Genève et de limiter le trafic pendulaire ;
- la nécessité de préserver la zone agricole sur le canton de Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à examiner à nouveau la possibilité de participer financièrement à la construction de parcs relais (P+R) sur territoire français ;
- à mener une consultation approfondie dans le cadre du Grand Genève sur toutes solutions permettant le transfert de la route vers les transports publics (Léman Express / TPG), y compris par le biais d'une subvention cantonale pour un co-investissement et/ou éventuellement par le biais d'une participation aux frais de fonctionnement, sur le territoire français, dans l'objectif de limiter le trafic pendulaire motorisé et de désengorger le canton ;
- à mener des discussions avec la Confédération pour inscrire ces investissements dans le cadre des projets d'agglomération cofinancés par la Confédération.